

Cité administrative : certaines revendications avancent, beaucoup d'autres sont au point mort !

Toulouse, le 16 octobre 2026

La CGT n'est pas restée les bras croisés durant l'été caniculaire de 2026, notamment en ce qui concerne les conditions de travail à la Cité administrative de Toulouse :

Le 3 juillet, une procédure d'alerte relative aux fenêtres et volets roulants a été déposée

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/procedure_d_alerte_relative_aux_fenetre_et_volets_roulants_de_la_cite_administrative.pdf

Le 15 juillet, une procédure d'alerte relative aux températures excessives a été déposée

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/precedure_d_alerte_temperatures_excessives_site_de_la_cite_administrative.pdf

Suite à la réponse insatisfaisante de la DRFiP, la CGT a demandé la convocation de la Formation spécialisée.

<https://31.cgtfinespubliques.fr/instances/formation-specialisee-ex-chs-ct/article/cite-administrative-au-regard-de-la-reponse-de-la-drrip-31-la-cgt-demande-la>

Lors de la Formation spécialisée du 17 juillet, la CGT a fait adopter la délibération suivante

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/deliberation_fs_cite_administrative_du_17-07-2026.pdf

Le 27 juillet, la direction a répondu à la délibération adoptée le 17 juillet

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/reponse_de_la_drrip_31_a_la_deliberation_csa_fs_du_17_07_2026.pdf

Le 7 août, la délégation CGT a contesté un certain nombre des réponses de la DRFiP 31

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/reponse_des_representants_cgt_en_fs_a_la_reponse_de_la_drrip_31_sur_la_deliberation_du_17_juillet_2026.pdf

Le 8 septembre, la DRFiP a complété ses réponses du 17 juillet

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/reponse_os_septembre2026.pdf

La formation spécialisée du 9 octobre comportait à son ordre du jour un nouveau point relatif à la **Cité administrative**, notamment sur ces aspects d'ambiance thermique.

Il s'avère qu'à la suite de nos diverses interpellations estivales, un certain nombre de corrections ont été effectuées, notamment en matière de capteur de température et de mouvement dans les bureaux. Les manivelles de volets roulants extérieurs ont enfin été remplacées et un stock a été constitué pour les futurs incidents (qui ne manqueront pas de se produire, au vu de la fragilité de ce matériel). L'accueil est en train d'être équipé de film occultant et de stores.

Nous sommes revenus sur différents sujets abordés dans nos différentes interventions et sans suite favorable à ce jour :

– l'installation de volets roulant extérieurs : l'inspecteur santé et sécurité au travail avait rappelé lors de la FS du 17 juillet l'article R 4463-3 du Code du travail, qui prévoit notamment en son alinéa 4 : « **Des moyens techniques pour réduire le rayonnement solaire sur les surfaces exposées, par exemple par l'amortissement ou par l'isolation, ou pour prévenir l'accumulation de chaleur dans les locaux ou au poste de travail** ». La seule réponse écrite qui nous a été faite à ce jour est la suivante : « **La conception n'a pas retenu cette option et ce n'est pas envisagé. Pas de protection solaire extérieure** ». Lors de cette réunion de l'instance, nous avons interrogé la DRFiP sur la position des bâtiments de France concernant ces volets et soudainement, une réticence de la part de cet organisme a été avancée par notre direction. **La CGT a donc demandé la production de cet avis des bâtiments de France, si toutefois il existe, ce dont les réponses incohérentes de l'administration nous font douter.**

– un autre point d'achoppement majeur est l'heure de déclenchement des systèmes de rafraîchissement et de chauffage. Les représentants du gestionnaire de la Cité administrative Agile nous ont clairement expliqué que le cahier des charges qui s'imposait à eux était d'assurer 26 degrés l'été et 20 degrés l'hiver à la condition d'une présence détectée dans les bureaux. Et c'est bien ce préalable de la



présence d'un·e agent·e dans le bureau qui pose problème. En effet, la latence de régulation de la température implique que si l'on souhaite atteindre une température à une heure précise, il est nécessaire, en fonction de la température extérieure, de s'y prendre bien en amont. La délégation CGT a exigé que les températures cibles doivent être proposées aux collègues de 7 h le matin jusqu'à 19 h le soir. **Il n'est pas question que les collègues qui commencent tôt le matin ne bénéficient pas des températures cibles, de même que lorsqu'un bureau a été inoccupé pendant une heure et demi le midi. Il n'est pas acceptable que l'État fasse des économies sur le dos des fonctionnaires en termes d'ambiance thermique, il en fait déjà suffisamment s'agissant de nos rémunérations !!!**

– s'agissant des **fenêtres**, force est de constater que nous n'en saurons pas davantage sur le fait qu'on ne puisse pas les ouvrir totalement. La DRFiP nous a répété que le bâtiment est conçu pour fonctionner fenêtres fermées et que même si les ouvrir procure un certain bien-être, il faudra apprendre à s'en passer (comme c'est le cas sur les sites de la place Occitane et de Colomiers). On paie des « ouvrants » à prix d'or et... on ne peut pas les ouvrir ! Il est vrai que le bien-être des personnels est le dernier souci de notre employeur, nous le constatons au quotidien !

– enfin, toujours dans les « irritants », la situation du **restaurant inter-administratif**, cher pour la DGFIP, bruyant, exigü et certains jours, avec des files d'attente bien trop longues : un ratage de plus ! Pour couronner le tout, la DRFiP a été peu rassurante concernant les « **tisaneries** » (grand et petit amphi), le dossier étant toujours à l'étude en préfecture... Nous avons rappelé la réaction des collègues à ce sujet en début d'été...

La situation faite aux agent·es de la trésorerie de Toulouse Amendes ne doit plus durer !

Nous ne pouvons aborder le sujet de la Cité administrative sans faire un focus sur les conditions de travail de nos collègues de la trésorerie de Toulouse Amendes (TTA). Elles et ils ont interpellé le directeur par une lettre collective et nous ont également contacté pour nous exprimer leur désarroi et leur profonde amertume concernant la manière dont la mission « amendes », annoncée comme prioritaire par la DG, est traitée à Toulouse. La TTA a rouvert son accueil au public mi-février 2026, dans des conditions que nous, et l'ensemble des organisations syndicales, avons dénoncées depuis l'origine.

L'accueil dans le hall général est une hérésie : manque de confidentialité, bruit, signalétique défailante, bon fonctionnement de l'orientation lié à la perspicacité des vigiles dont ce n'est pas la mission initiale... Un à trois cadres A et A+ sont sollicités chaque jour (selon la fréquentation), en sus d'un·e service civique (rémunérée 630 euros) pour faire de la voltige afin de fluidifier la file d'accueil. L'effectif déjà insuffisant du service est plombé par un absentéisme médical croissant, dont le lien avec les difficultés du service est assez aisé à établir. Cerise sur le gâteau, un bruit de couloir récent évoque une période de réflexion en cours sur une possible fermeture de l'accueil. La direction n'a ni confirmé ni infirmé cela.

Nous avons, encore une fois, été désolé·es d'avoir eu raison, mais, à combien de reprises avons-nous répété, dans cette instance ou au CSAL, que l'échec était probable ? Résultat des courses, 8 000 e-contacts en souffrance, un accueil fermé au public très régulièrement entre 10h00 et 11h30 face à la masse des usagers présents et des collègues en épuisement professionnel à force de « vider l'océan à la petite cuillère » et de probables demandes de mutation en nombres aux prochains mouvements.

Le directeur en charge du dossier nous a expliqué avoir rencontré les collègues et l'encadrement du service très récemment et sera en capacité de proposer au DRFiP une solution dans un délai très bref.



Vos représentant·es CGT CSAL en Formation spécialisée
Stéphane Boy, Nathalie Crozet, Julien Maurel, Estelle Mollo-Gene
Géraldine Poinot-Rera et Jean-Marc Servel

